



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/112/2024**



**Maintenance des infrastructures du réseau VSAT de la BCEAO**

**JUILLET 2024**

---

## **PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

## **SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Conditions de participation au marché**

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusive, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

---

---

### **I.5. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document, dont l'absence dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

### **I.7. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

### **I.8. Conformité des offres**

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **I.9. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité administrative et technique, ainsi qu'à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article 1.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

### **I.10. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

---

---

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du bien livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

#### **I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

#### **I.14. Assurance**

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

#### **I.15. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

---

---

## SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

### I.16. Objet du marché

Le présent dossier d'appels d'offres a pour objet, la sélection d'un prestataire en vue d'exécuter périodiquement la maintenance des antennes VSAT et des composants de radiocommunications par satellite de la BCEAO.

Les travaux de maintenance préventive et curative des antennes VSAT de la BCEAO visent à assurer le maintien des performances des composants de radiocommunication, notamment les câbles, les amplificateurs et les modems, conformément aux standards et bonnes pratiques.

### I.17. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique. Les soumissionnaires sont invités à soumettre une offre forfaitaire et globale.

### I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

### I.19. Options

Il convient de noter que les spécifications techniques sus-énumérées ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

### I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

### I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les **quatre (4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

#### I.21.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

**L'absence de lettre de soumission dûment signée constitue un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire concerné.**

#### I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2**.
  - une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
  - le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
  - la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2021, 2022 et 2023)
  - l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.
-

---

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

### **I.21.3. Offre technique**

L'offre technique devra comprendre :

- la description détaillée des prestations proposées ;
- la méthodologie de travail ;
- le planning prévisionnel détaillé des travaux de maintenance ;
- la liste des livrables ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) et qui participeront au déploiement ;
- les références des missions similaires conduites auprès d'autres entités ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **I.21.4. Offre financière**

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent conformément à l'**annexe 4** :

- un devis détaillé de l'offre pour les prestations ;
- un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- les honoraires ,
- les frais de déplacement ;
- les frais de séjour ;
- les frais de logistique (secrétariat, télécommunications, etc.) ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au prestataire un droit quelconque à supplément ou indemnité.

**NB : L'absence de prix unitaires des équipements proposés dans l'offre financière peut être un motif de rejet de l'offre.**

### **I.22. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

---

---

### **I.23. Date et heure limite de transmission des offres**

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard le **mercredi 28 août 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“SÉLECTION D’UN PRESTATAIRE POUR LA MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU VSAT DE LA BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

### **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

### **I.25. Lieu de réalisation des prestations**

Les prestations de maintenance devront être réalisées au Siège et dans les Agences de la BCEAO (voir **Annexe 3**).

### **I.26. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les redevances de maintenance sont payables semestriellement, après présentation du rapport de maintenance préventive par le prestataire. Pour chaque paiement, le Prestataire adresse à la BCEAO une facture correspondant au montant exigible de ses prestations. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception par la BCEAO.

---

---

## **DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

### **II.1. Contexte**

La BCEAO dispose d'un réseau étendu VSAT, composé de trois (3) HUB VSAT et de vingt-neuf (29) stations VSAT implantées sur ses sites dans les Etats membres de l'UMOA, et qui exploite des ressources satellitaires louées auprès de la société INTELSAT. Ce réseau est essentiellement utilisé pour la transmission des données, ainsi que la téléphonie et la vidéoconférence.

En vue de préserver les performances du réseau VSAT, la BCEAO envisage de sélectionner un prestataire pour l'exécution des services de maintenance préventive et curative des antennes VSAT et des composants de radiocommunication associés.

La liste des sites de la BCEAO est jointe en annexe 3.

### **II.2. Description de l'infrastructure du réseau VSAT**

L'infrastructure du réseau VSAT de la BCEAO est composée des équipements ci-après.

#### **A. Hub principal au Siège**

Les installations VSAT au Siège comprennent :

- une antenne de diamètre 7,3m dotée de quatre (4) ports dont deux (2) en transmission et deux (2) en réception, tous utilisés ;
- un contrôleur des moteurs (AZ & EL) de l'antenne de 7,3 m de diamètre ;
- un système redondant d'amplificateurs BUC « Outdoor » de type AGILIS et de puissance individuelle égale à 500 Watts ;
- un amplificateur IBUC TERRASAT de 25 Watts ;
- un système redondant d'amplificateurs à faible bruit LNB et de son contrôleur associé ;
- des systèmes intermédiaires de radiofréquence comprenant des diviseurs passifs en bande L, des modulateurs et démodulateurs ;
- une antenne collocated de 2,4 m de diamètre et ses systèmes de transmission (modems, BUC et LNB).

#### **B. Hubs de secours en Agences Principales à Dakar et Abidjan**

Les installations VSAT des deux hubs de secours comprennent :

- deux (2) antennes VSAT de 4,8 m de diamètre dotées de quatre (4) ports ;
- deux (2) amplificateurs SSPA Codan de 120 Watts ;
- deux (2) amplificateurs IBUC TERRASAT de 125 Watts ;
- deux (2) amplificateurs à faible bruit LNB ;
- les systèmes intermédiaires de radiofréquence comprenant les diviseurs passifs en bande L, les modulateurs et démodulateurs.

#### **C. Stations VSAT en Agences Principales, au SGCB et au CTF**

Les systèmes VSAT sont composés d'équipements de radiofréquence ci-après :

- huit (8) antennes VSAT de 3,8 m de diamètre, dont une dans chaque Agence Principale et une au CTF ;
  - une (1) antenne VSAT de 2,4 m de diamètre, au SGCB ;
  - dix-huit (18) modems satellite ;
  - dix-huit (18) amplificateurs IBUC2 de type TERRASAT ;
  - dix-huit (18) amplificateurs à faible bruit LNB.
-

---

## D. Stations VSAT en Agences Auxiliaires

L'infrastructure est composée d'équipements ci-après :

- dix-neuf (19) antennes VSAT de 2,4m de diamètre ;
- dix-neuf (19) modems satellite pour l'émission et la réception des signaux ;
- vingt-trois (23) amplificateurs IBUC2 de type TERRASAT ;
- vingt-trois (23) amplificateurs à faible bruit LNB.

### II.3. Profil du prestataire

Le prestataire devra présenter de solides références dans le domaine des télécommunications par VSAT et démontrer son expertise dans le domaine du déploiement et de la maintenance de stations VSAT, notamment :

- une capacité à fournir, installer et mettre en service des stations terriennes et des hubs VSAT ;
- une spécialisation dans des chaînes RF fortes et moyennes puissances afin de s'assurer du respect des caractéristiques des équipements actifs en production ;
- une maîtrise de l'utilisation des appareils de mesures et outils tels que les analyseurs de spectre, les multimètres, les inclinomètres et les boussoles ;
- une certification Global VSAT Forum (GVF) pour l'exécution des services de maintenance dans les règles de l'art ;
- une expérience multi-fournisseurs notamment COMTECH et ST- ENGINEERING ;
- une capacité à conseiller régulièrement et à apporter une réponse adaptée en termes de supports techniques et de maintenance selon les exigences opérationnelles et en s'appuyant sur son expérience d'intégrateur de stations VSAT complètes.

### III.4. Tâches du prestataire

Le prestataire devra effectuer les tâches ci-après :

- la maintenance préventive et curative des trois (3) stations maîtresses « HUB » ;
- la maintenance préventive et curative des vingt-huit (28) stations VSAT distantes ;
- le retour de matériel en usine et la réparation hors garantie des 41 iBUC2 Terrasat de l'ensemble du réseau.

Les travaux de maintenance devront être effectués **semestriellement pour chaque station du réseau VSAT de la Banque.**

Dans son offre technique, le prestataire devra préciser les tâches de maintenance qui seront conduites pour chaque station « HUB » et « distante ».

#### 1) Prestations attendues

Les prestations attendues sont les maintenances préventives et curatives selon les normes de chaque constructeur. Les interventions devront être assurées sur le périmètre indiqué et par des agents spécialisés. Le prestataire doit aussi assurer le retour des iBUC 2 Terrasat hors garantie, pour réparation (RMA).

Les tâches à effectuer lors des prestations de maintenance préventive et curative consistent notamment en :

- le nettoyage de l'antenne selon les normes ;
- la fourniture d'un diagramme des niveaux de transmission et de réception sur chaque site ;
- les vérifications des protections électriques, de l'état du guide d'onde et du mylar ;
- l'inspection de la structure d'antennes (boulons, usure des écrous et tiges) ;
- le traitement antirouille des surfaces corrodées des antennes du parc ;
- l'inspection des vérins, des moteurs et limiteurs de butée pour l'antenne motorisée ;
- la mesure de gain et d'atténuation sur les sous-systèmes RF et IF de tous les sites (à transmettre dans un classeur sécurisé). En cas de déviation du signal de réception sur site, il faudra corriger la perte.

#### 2) Périmètre et fréquence des prestations

---

---

Les prestations concernent le Hub principal VSAT du Siège, les deux hubs de secours VSAT de Dakar et d'Abidjan, les stations VSAT des Directions Nationales ainsi que celles du SGCB, du CTF et de la collocated au Siège selon la périodicité ci-après :

- semestrielle pour le Hub principal VSAT du Siège à Dakar au Sénégal, les stations VSAT des Directions Nationales ainsi que celles du SGCB, du CTF et de la collocated au Siège ;
- annuelle pour les deux hubs de secours VSAT, l'un situé à l'Agence Principale de Dakar et l'autre localisé à l'Agence Principale d'Abidjan.

Le soumissionnaire devra proposer un délai d'intervention raisonnable sur sites qui prend en compte les contraintes de la production.

### 3) *Détail des prestations*

Le prestataire aura pour mission :

- de conduire la maintenance préventive sur les matériels du réseau VSAT pour éviter des arrêts de services. Cette tâche devra permettre de prévenir d'éventuels pannes et arrêts brusques d'équipements actifs en production ;
- de coordonner les demandes d'interventions correctives et ponctuelles déclenchées à la suite d'une panne VSAT afin de rétablir rapidement les services. Cette tâche est conduite en collaboration avec les référents locaux sur sites ;
- la réparation en atelier des Buc Terrasat en panne dans le cadre de retour matériel hors garantie pour réparation .
- la fourniture de tout composant de la chaîne RF Vsat à la demande de la BCEAO sur présentation d'une facture.

Les visites de maintenance préventive sont à la charge du prestataire et se feront suivant un calendrier, établi d'accord parties, à transmettre en début de période contractuelle.

L'ensemble des consommables (graisses, bombes anti-rouilles, connecteurs, étanchéités) et petits accessoires nécessaires à la maintenance préventive ou curative sera à la charge du prestataire.

Le prestataire devra disposer de son propre matériel et outils de travail pour mener à bien les maintenances préventives et curatives.

### **III.6. Livrables**

Dans le cadre des prestations, les livrables ci-après doivent être transmis à la Banque Centrale par le prestataire à la fin des travaux de maintenance pour chaque site:

- un procès-verbal des travaux, complété par des photos « avant/après » présentant les parties structurelles des antennes. Le procès-verbal devra préciser la date, les tâches effectuées et formuler des recommandations pour un maintien en condition opérationnelle optimale de la station VSAT concernée ;
  - un rapport de synthèse annuel du bilan des travaux de maintenance, avec en annexe les diagrammes de performance des systèmes de radiofréquence des stations VSAT de la Banque.
-

---

**TROISIÈME PARTIE : ANNEXES****Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**  
BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

**Objet : Maintenance des infrastructures du réseau VSAT de la BCEAO**

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité : \_\_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise ou du groupement : \_\_\_\_\_

---

**ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire** (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : .

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise ou du groupement : \_\_\_\_\_

**Annexe 3 : Formulaire de conformité technique**

Structures	Sites	Type	Taille	Adresses
Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin	Agence Principale de Cotonou	Remote	3,8 m	Cotonou, Avenue Jean-Paul II, 01 B.P. 325 RP Téléphone : 00 229 21 36 46 00
	Agence Auxiliaire de Parakou	Remote	2,4 m	Parakou, Ville, B.P. 201 Téléphone : 00 229 23 61 03 25
Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina	Agence Principale de Ouagadougou	Remote	3,8 m	Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser B.P. 356 Téléphone : 00 226 25 49 05 00
	Agence Auxiliaire de Bobo-Dioulasso	Remote	2,4 m	Bobo – Dioulasso, Avenue Mamadou Konaté, B.P.603 Téléphone : 00 226 20 97 04 44
Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire	Agence Principale d'Abidjan	HUB	4,8 m	Abidjan, Abidjan, Angle Boulevard Roussel, Avenue Abdoulaye Fadiga, B.P. 01 1796 Abidjan 01 Téléphone : 00 225 20 20 84 00
	Agence Principale d'Abidjan	Remote	3,8 m	Abidjan, Abidjan, Angle Boulevard Roussel, Avenue Abdoulaye Fadiga, B.P. 01 1796 Abidjan 01, Téléphone : 00 225 20 20 84 00
	Agence Auxiliaire d'Abengourou	Remote	2,4 m	Abengourou, B.P. 905 Téléphone : 00 225 35 91 37 15
	Agence Auxiliaire de San Pedro	Remote	2,4 m	San Pedro, B.P. 387 Téléphone : 00 225 34 71 21 74
	Agence Auxiliaire de Daloa	Remote	2,4 m	Daloa, angle Rue du Stade B.P. 46 Téléphone : 00 225 32 78 39 65
	Agence Auxiliaire de Bouaké	Remote	2,4 m	Bouaké B.P. 773, Téléphone : 00 225 31 63 33 13
	Agence Auxiliaire de Man	Remote	2,4 m	Man, B.P. 1017, Téléphone : 00 225 33 79 02 62
	Agence Auxiliaire de Korhogo	Remote	2,4 m	Korhogo, B.P. 54, Téléphone : 00 225 33 86 01 10
	Agence Auxiliaire de Odienné	Remote	2,4 m	Odienné S/C Abidjan, Abidjan, Angle Boulevard Roussel, Avenue Abdoulaye Fadiga, B.P. 01 1796 Abidjan 01, Téléphone : 00 225 20 20 84 00
Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	Agence Principale de Bissau	Remote	3,8 m	Avenida dos Combatentes da Liberdade da pátria - B.P. 38 Téléphone : (+245) 44 325 63 25-321 55 48-321 41 73

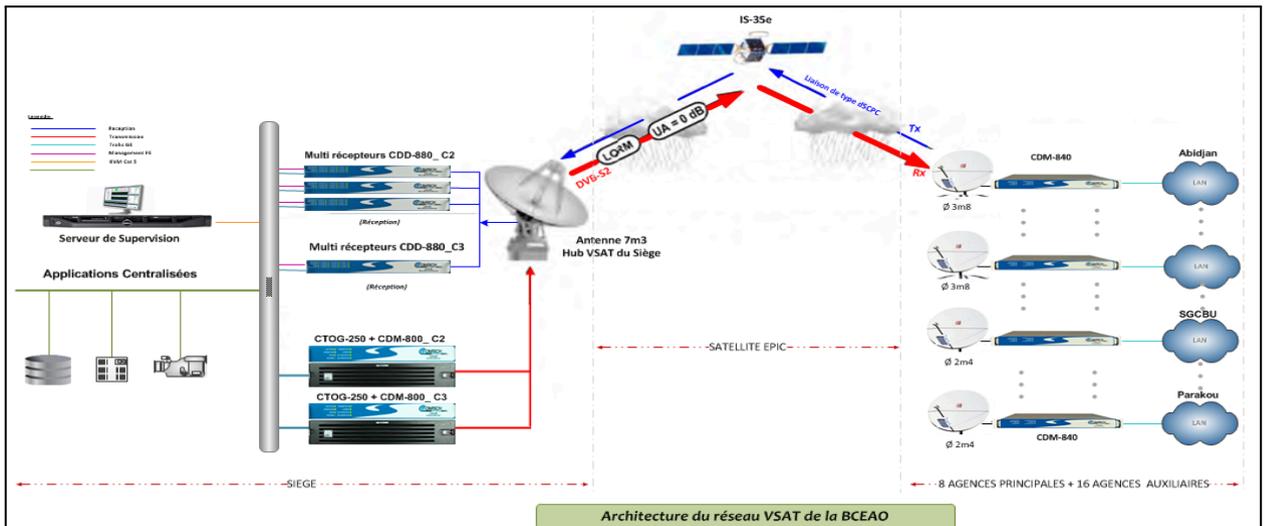
Structures	Sites	Type	Taille	Adresses
Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali	Agence Principale de Bamako	Remote	3,8 m	Bamako, 94 Avenue TRAVELE B.P. 206. Téléphone : 00 223 20 22 37 56
	Agence Auxiliaire de Mopti	Remote	2,4 m	Mopti, Ville, B.P. 182 Téléphone : 00 223 21 43 01 02
	Agence Auxiliaire de Sikasso	Remote	2,4 m	Sikasso, Ville : B.P. 453 Téléphone : 00 223 21 62 00 77
	Agence Auxiliaire de Kayes	Remote	2,4 m	Bamako, 94 Avenue TRAVELE, B.P. 206. Téléphone : 00 223 20 22 37 56
Direction Nationale de la BCEAO pour le Niger	Agence Principale de Niamey	Remote	3,8 m	Niamey, rue de l'Uranium, B.P. 487, Téléphone : 00 227 20 72 33 30
	Agence Auxiliaire de Maradi	Remote	2,4 m	Maradi, Ville B.P. 265 Téléphone : 00 227 20 41 00 96
	Agence Auxiliaire de Zinder	Remote	2,4 m	Zinder, Ville : B.P. 133 Téléphone : 00 227 20 51 00 94
	Agence Auxiliaire de Tahoua	Remote	2,4 m	Niamey, rue de l'Uranium B.P. 487 Téléphone : 00 227 20 72 33 30
Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal	Agence Principale de Dakar	Hub	4,8 m	Dakar, Boulevard Général de Gaulle, Angle Triangle Sud B.P. 3159 Téléphone : 00 221 33 889 45 45
	Agence Auxiliaire de Kaolack	Remote	2,4 m	Kaolack, Rue Galliéni angle rue John Kennedy, B.P. 79 Téléphone : 00 221 33 938 40 00
	Agence Auxiliaire de Ziguinchor	Remote	2,4 m	Ziguinchor, Rue de la Banque, B.P. 317 Téléphone : 00 221 33 938 80 35
	Agence Auxiliaire de Saint-Louis	Remote	2,4 m	Dakar, Boulevard Général de Gaulle, Angle Triangle Sud, B.P. 3159 Téléphone : 00 221 33 889 45 45
Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo	Agence Principale de Lomé	Remote	3,8 m	Lomé, rue Abdoulaye Fadiga, B.P. 120 Téléphone : 00228 22 21 53 84
	Agence Auxiliaire de Kara	Remote	2,4 m	Kara, Avenue Gnassingbé EYADEMA, B.P.75 Téléphone : 00 228 660 60 79
SGCB de l'UMOA	Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA	Remote	2,4 m	Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, Boulevard Botreau ROUSSEL (rue privée CRRAE-UMOA), 01 B.P. 7125 – Abidjan – Côte d'Ivoire Téléphone : (225) 20 25 57 57

---

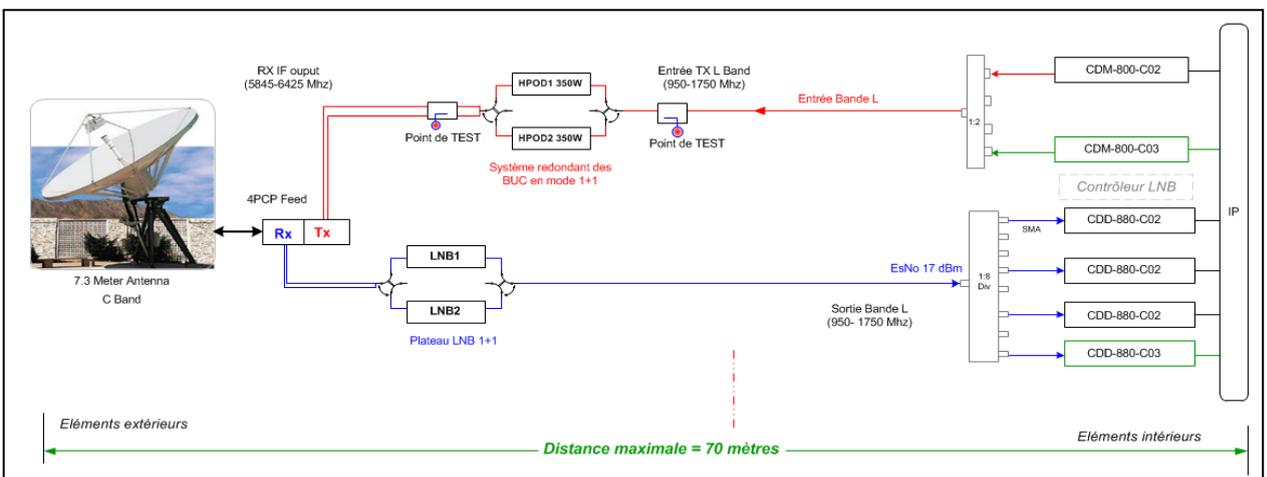
Structures	Sites	Type	Taille	Adresses
Siège	Siège de la BCEAO	Hub	7,3 m	Siège de la BCEAO à Dakar, Avenue Abdoulaye FADIGA Dakar, Sénégal B.P. 3108, Téléphone : 00 221 33 839 05 00
	Siège de la BCEAO	Remote	2,4 m	Siège de la BCEAO à Dakar, Avenue Abdoulaye FADIGA Dakar, Sénégal B.P. 3108 Téléphone : 00 221 33 839 05 00
	Centre de Tri Fiduciaire	Remote	3,8 m	Centre de Traitement Fiduciaire, n°18 695 des Lacs, Zone Administrative Yamoussoukro Agence Principale d'Abidjan Avenue Abdoulaye Fadiga 01 BP 1769–Abidjan 01, Téléphone : 00 225 20 20 84 00

---

### ANNEXE 4 : Architecture du réseau VSAT



### ANNEXE 5 : Synoptique du Hub principal



### ANNEXE 6 : Synoptique du station VSAT en agence

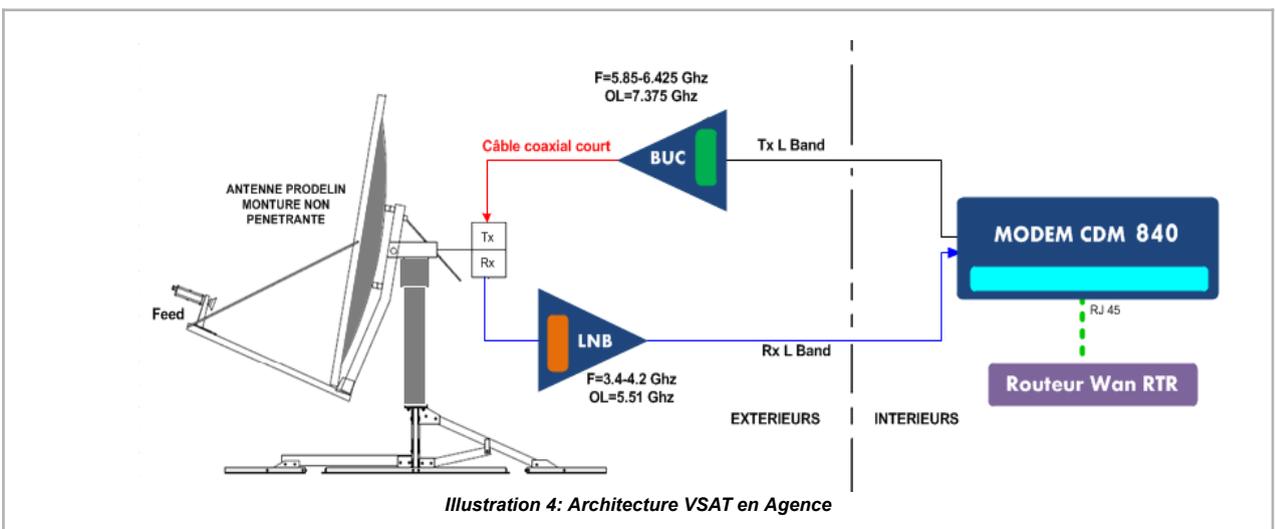


Illustration 4: Architecture VSAT en Agence